

Mairie d'AUBY

Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023

Réalisation d'un clip dans les quartiers autour des valeurs de la citoyenneté.

Décision Directe n° 2023/83/SMJ

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu l'appel à projet FIPD 2023 et le souhait de la ville de mener un projet intitulé « Réalisation d'un clip dans les quartiers autour des valeurs de la Citoyenneté »

Vu le plan de financement prévisionnel ainsi présenté :

Postes de dépenses	Montant en € HT	Financements	Montant en € HT
Achats	4550,00 euros	Commune(s)	3433.00 euros
Autres services extérieurs	2315,00 euros	Montant sollicité au titre du FIPD	3432.00 euros
Total charges directes	6865,00 euros	Subventions d'exploitation	6885,00 euros

Le Maire,

Décide,

- D'effectuer une demande de subvention de 3 432 € au titre de l'appel à projet FIPD 2023,
- De signer tous les documents afférents à cette demande.

Auby, le 24 mars 2023

Christophe CHARLES

Maire

